

**Extrait du Registre des  
Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 06 juillet 2010**

Le six juillet deux mil dix à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mr LECHEVALIER Alain, Maire.

Etaient présents : LECHEVALIER Alain, POULAIN Joseph, CAILLOT Sylvie, VIVIEN Janine, MABIRE Jean-Claude, LECONTE Alain, POULAIN Thérèse, FEUARDANT Guy, MABIRE Edouard, POULAIN Jérôme, MABIRE Daniel, JOUANNE Christophe.

Etaient absents : SONILHAC Michèle (a donné pouvoir à LECHEVALIER Alain), DROUET Yves Marie, TARDIF Philippe.

Secrétaire de séance : POULAIN Joseph

⇒ **Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal :**

=====

Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

⇒ **Informations du Maire :**

- =====
- Divers : compte rendu inauguration du bourg

⇒ **Service Général – Délibération modificative n° 1 :**

=====

Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité de procéder aux modifications sur le budget primitif 2010 du Service Général afin de procéder au règlement des factures de l'aménagement du Bourg.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide de modifier le budget comme suit :

Article 2111 :	Immobilisations corporelles (Terrains nus)	Réduction	30 000.00 euro
Article 2315 :	Immobilisations corporelles en cours (Installations matériel et outill. Techniques)	Augmentation	30 000.00 euro

⇒ **Acquisition mobilier Groupe Scolaire – Mobilier scolaire classe du Directeur :**

=====

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande émanant du directeur de l'école des « Chardons Bleus » se rapportant au remplacement du mobilier de sa classe, et présente les différents devis.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents.

DECIDE de réaliser l'acquisition de ce mobilier pour la classe CM1 et CM2 et retiens le devis de CAMIF Collectivités pour un montant de 5 684 € HT

AUTORISE Mr le Maire à passer commande auprès de CAMIF Collectivités pour ce mobilier

⇒ **Acquisition mobilier Mairie – Fauteuil de bureau :**

=====  
Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité d'acquérir un fauteuil de bureau pour le secrétariat de la Mairie.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents.

DECIDE de réaliser l'acquisition de ce fauteuil pour un montant de 175 euros HT,

AUTORISE Mr le Maire à passer commande auprès de CAMIF Collectivités pour ce mobilier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.

Affichage : 01.07.10 - Convocation 01.07.10

Conseillers en exercice : 15 – Présents 12 – Votants 13

Pour Copie conforme

Aux Moitiers d'Allonne, le 07 juillet 2010

Le Maire

A. LECHEVALIER